

Paris Terres d'Envol aide ses habitants à mieux isoler leur maison

Paris Terres d'Envol lance sa campagne d'information annuelle concernant l'aide à la rénovation énergétique destinée aux ménages modestes. Récompensé le 18 novembre par l'Association des maires d'Île-de-France, ce dispositif de financement et d'accompagnement permet de lutter contre la précarité énergétique au sein du tissu pavillonnaire.

Devant le succès du dispositif, qui a déjà bénéficié à 500 familles depuis sa création en 2016 jusqu'en 2018, un second « programme d'intérêt général Précarité énergétique », mené en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), a été lancé en 2019 avec pour objectif 885 logements rénovés d'ici fin 2021.

Cette nouvelle campagne d'information auprès des propriétaires-occupants et propriétaires bailleurs d'une maison individuelle intervient à mi-parcours du dispositif. Fin novembre les villes de Drancy, Dugny, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget et Sevran ont été sensibilisées par une opération de boîtage. Ce sera ensuite au tour d'Aulnay-sous-Bois, Tremblay-en-France et Villepinte début janvier 2021.

Parmi les points forts du programme Précarité énergétique : un accompagnement personnalisé et gratuit par des professionnels à chaque étape du projet (montage des dossiers, visite avant et après travaux...), un soutien financier en moyenne de 65% du coût des travaux, dont une aide spécifique allant de 2 000 à 5 000 euros de Paris Terres d'Envol. C'est aussi un partenariat avec les entreprises du territoire et l'agence locale de l'énergie (ALEPTE) afin de garantir la qualité des travaux et la rapidité des devis.

« La lutte contre la précarité énergétique est un enjeu majeur sur notre territoire. C'est pourquoi nous avons privilégié un accompagnement soutenu des ménages en mettant en place ce programme », Bruno Beschizza, président de Paris Terres d'Envol.

Contact presse : Nicolas Borja / presse@paristde.fr / 01.48.17.88.10

Paris Terres d'Envol est un établissement public territorial créé en 2016 dans le cadre la Métropole du Grand Paris (loi NOTRe du 7 août 2015). Situé entre les aéroports Paris-Charles-de-Gaulle et Paris-Le Bourget, il fédère huit villes de Seine-Saint-Denis : Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte. Territoire stratégique, il constitue, au nord-est de la capitale, la première porte d'entrée de la France et contribue au rayonnement international du Grand Paris. www.paristerresdenvol.fr